



# CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

> **Contact** : Pôle prévention des risques professionnels

> **Tel** : 04.56.38.87.04 / prevention@cdg38.fr

> **Date** : Septembre 2025



## Les impacts des addictions sur le travail ... Que dois-je faire pour la prévention ?

Une conduite addictive se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement visant à produire du plaisir ou à écarter une sensation de malaise interne et ce malgré sa connaissance des conséquences négatives. Il existe deux types d'addictions :

- Des addictions liées à des Substances PsychoActives (SPA) : ce sont des produits qui agissent sur le système nerveux central en induisant des modifications du fonctionnement psychique, des perceptions, des sensations, de l'humeur, de la conscience, des pensées ou du comportement d'un individu (tabac, alcool, médicaments ou drogues) ;
- Des addictions comportementales : dépendance au travail dite « workaholisme », aux jeux, au sport, à internet, au téléphone, mais aussi achats compulsifs, Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) ou addiction sexuelle...

### 1. Par où commencer ?



#### Constat

Responsables de 20 à 30 % des accidents du travail (dont l'alcool à lui seul pour 10 à 20 %) les conséquences des addictions sont souvent immédiates pour les collectivités :

- Déstabilisation des équipes (absentéisme, troubles du comportement, conflit, exclusion),
- Risque d'accidents plus élevé (diminution des réflexes, troubles de l'équilibre, difficulté de concentration, prise de risque accrue),
- Mais aussi engagement de sa responsabilité juridique

#### Exemple de situations dangereuses

Toute situation professionnelle en présence d'un agent ayant une conduite addictive peut représenter un danger pour lui-même ou son entourage de travail. Exemples : Transport de personnes ou de marchandises, service de surveillance, de gardiennage ou d'incendie, manipulation de produits dangereux ou toxiques, travail en hauteur, conduite de véhicules, d'engins ou de machines automatisées, utilisation de machines dangereuses, port d'arme...

#### Les actions de prévention

- Définir des règles relatives à la consommation d'alcool dans le règlement intérieur de la collectivité (pots sur le lieu de travail, dépistage pour les postes « sensibles ») et sanctionner l'écart à la règle.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la collectivité, à tous les niveaux hiérarchiques :
  - o Démarche de prévention des conduites addictives
  - o Information au sujet des poly-consommations
  - o Information sur les consommations ponctuelles et massives.
- Mettre en place des procédures en cas de trouble du comportement d'un agent entraînant des risques pour lui-même ou des tiers.



- Détecter des situations à risque (possibilité d'organiser un dépistage d'alcool et de stupéfiants dans la collectivité) et contribuer à la réalisation d'un diagnostic collectif de la collectivité.
- Accompagner les agents présentant des conduites addictives vers une stratégie de changement pour prévenir la désinsertion professionnelle.

## 2. Qui peut m'aider ?

### ➤ **CDG38 (pôle Prévention des Risques Professionnels)**

[www.cdg38.fr](http://www.cdg38.fr) : conseils + documents en ligne : fiches thématiques sur certains risques ...

### ➤ **Service de santé au travail :**

Équipe pluridisciplinaire autour du médecin du travail (visite médicale, conseil, ...)

### ➤ **INRS**

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) : base documentaire sur les risques professionnels



Consulter notamment :

- La brochure ED6505 "Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir"
- Le dossier "Addictions réglementation"

### ➤ **CNFPT**

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) : conseil et organisation des formations

### ➤ **Assurance statutaire**

Mise à disposition de supports de communication (livret d'accueil, livret métier, ...)

Crédit photos - Pixabay

